

BIOPHYTIS lance son introduction en bourse sur Alternext Paris

- **Augmentation de capital d'un montant de 15,7 M€, pouvant être porté à un maximum de 19,9 M€ après exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation**
- **Engagements de souscription pour un montant total de 3,5 M€ par compensation de créances**
 - **Fourchette indicative de prix : entre 6 € et 8,10 € par action**
 - **Période de placement : du 29 juin au 7 juillet 2015**
 - **Eligibilité aux dispositifs PEA-PME et ISF-TEPA**

BIOPHYTIS : des médicaments innovants pour traiter les maladies du vieillissement particulièrement handicapantes

- Les candidats médicaments parmi les plus avancés au monde sur des indications sans traitement dans la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et la dystrophie musculaire liée à l'âge (Sarcopénie).
- BIO201 entre en phase 2b dans la DMLA forme sèche intermédiaire, qui concerne 20 millions de patients
- BIO101 entre en phase 2b dans l'obésité sarcopénique, qui frappe 50 millions de personnes
- Ces candidats médicaments sont issus d'une plateforme technologique unique spécialisée sur les pathologies du vieillissement
- Société pionnière dans ce domaine, BIOPHYTIS vise un premier accord de licence d'envergure en 2017

Romainville (France), le 26 juin 2015 - BIOPHYTIS, société de biotechnologie spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour traiter les maladies du vieillissement, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Alternext Paris. Le visa n° 15-312 a été apposé le 26 juin dernier par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'introduction en Bourse des actions de BIOPHYTIS comprenant un document de base enregistré le 18 juin 2015 sous le numéro I.15-055 et une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

- **Fourchette indicative du prix d'offre comprise entre 6 euros et 8,10 euros par action**
- **Offre à Prix Ouvert (OPO)** pour les investisseurs particuliers et Placement Global destiné aux investisseurs institutionnels (en dehors des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon)
- **Taille initiale de l'Offre : 2 230 000 actions nouvelles**, soit une augmentation de capital d'environ **15,7 millions d'euros** sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 7,05 euros.
- **Clause d'Extension** : un maximum de 334 500 actions nouvelles, portant le produit de l'offre à 18 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre
- **Option de Surallocation** : les actions offertes dans le cadre de l'Option de Surallocation proviendront pour partie de la cession de 123 456 actions par Metabrain Research (les « Actions Cédées ») et pour partie par émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »). Cette Option de Surallocation sera exerçable par Invest Securities agissant en son nom et pour son compte jusqu'au 7 août 2015.
- **Engagements de souscription à hauteur de 3,5 millions d'euros par compensation de créances**
- **Date de clôture de l'offre : 7 juillet 2015 à 18h00** pour l'OPO et le Placement Global

- **Fixation du prix de l'offre** prévue le **8 juillet 2015**
- **Début des négociations sur le marché Alternext Paris** prévu le **13 juillet 2015** (Code ISIN : FR0012816825 ; Mnémonique : ALBPS)

Créée en 2006, BIOPHYTIS développe de nouvelles classes de médicaments contre les maladies dégénératives liées à l'âge, sur des indications pour lesquelles il n'existe actuellement aucun traitement. Ses deux programmes les plus avancés visent la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et la dystrophie musculaire liée à l'âge (sarcopénie).

Les principaux atouts et priorités stratégiques de BIOPHYTIS sont :

- Une plateforme technologique unique pour répondre aux enjeux des pathologies du vieillissement
- Deux candidats médicaments entrant en Phase 2b :
 - BIO201 dans la DMLA sèche
 - BIO101 dans l'obésité sarcopénique
- Des marchés en forte progression en raison de l'augmentation de l'espérance de vie :
 - La DMLA concerne à ce jour 20 millions de patients dans le monde. En 2050, selon l'OMS, ce chiffre pourrait s'élever à 400 millions. La DMLA sèche représente 80% des cas de DMLA.
 - La sarcopénie touche 50 millions de patients dans le monde et toucherait 500 millions de patients en 2050, selon l'OMS. A ce jour, plus de 30% de la population américaine de plus de 60 ans est obèse sarcopénique.
- Une recherche clinique appuyée par un réseau d'excellence réunissant les meilleurs experts (UPMC, ICAN, Institut de Myologie, Institut de la Vision)
- Un premier accord de licence visé en 2017.

BIOPHYTIS : une plateforme technologique unique

BIOPHYTIS a développé une plateforme de recherche et développement de candidats médicaments dérivés de principes actifs naturels pour traiter des pathologies liées à l'âge. Ainsi, la Société a constitué, en partenariat avec l'Institut Pierre et Marie Curie (UPMC), une collection unique de molécules naturelles et analogues de synthèse appartenant à plusieurs classes chimiques issues de plantes médicinales, en particulier tropicales, grâce son implantation au Brésil, au sein de l'Université Fédérale de Sao Paulo (USP).

BIOPHYTIS a également développé des modèles cellulaires et animaux des pathologies mimant les processus de vieillissement en œuvre dans les maladies ciblées. L'identification de molécules permettant de bloquer ou ralentir les processus dégénératifs a conduit au développement de candidats médicaments mettant en œuvre des mécanismes d'action inédits.

Un portefeuille de solutions thérapeutiques innovantes

Les deux programmes les plus avancés de BIOPHYTIS sont orientés vers le développement de traitements de deux pathologies liées à l'âge, handicapantes, sans traitement médicamenteux sur le marché :

- la Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA) dans sa forme sèche
- l'obésité sarcopénique, ou dystrophie musculaire lié à l'âge chez le sujet obèse

BIOPHYTIS développe deux catégories de candidats médicaments pour chaque pathologie : des candidats de première génération (Série BIO-01), basés sur le développement d'actifs naturels comme principe actif pharmaceutique ; et des candidats de seconde génération (Série BIO-03), basés sur le développement d'un analogue propriétaire, issu de la production par héli-synthèse du composé.

- La première génération de candidats est issue d'un processus de screening phénotypique sur des modèles cellulaires et animaux de la pathologie. Leur origine permet d'accélérer le développement clinique des candidats, en raison de leur très faible toxicité. La découverte des effets de ces substances sur les processus de vieillissement a permis à BIOPHYTIS de breveter leur utilisation pour traiter les pathologies ciblées. BIOPHYTIS a ainsi développé BIO201, dans le traitement de la DMLA sèche et BIO101, pour traiter l'obésité sarcopénique. Ces deux candidats médicaments entrent en 2015 en phase 2b.

- La seconde génération de candidats est développée en se basant sur la compréhension précise des mécanismes d'action des produits de première génération. Des composés analogues des actifs naturels ont été synthétisés par chimie médicinale, sélectionnés dans des modèles cellulaires préalablement calibrés. Cette synthèse des composés originaux a permis d'améliorer certaines propriétés pharmacologiques en particulier la biodisponibilité des composés. Mais également de breveter les formules chimiques des candidats au développement. BIOPHYTIS a ainsi développé BIO203 (DMLA sèche) et BIO103 (obésité sarcopénique). Ces deux candidats médicaments doivent entrer en phase 1 courant 2016.

Des marchés en expansion rapide

Comme il s'agit de nouveaux marchés sans traitement, les premiers produits qui seront commercialisés sur les indications visées par BIOPHYTIS offrent un potentiel de chiffre d'affaires très élevé :

- La DMLA qui affecte la partie centrale de la rétine (macula), entraîne une grave déficience visuelle et la perte irréversible de la vision centrale. Rare avant l'âge de 65 ans, sa prévalence augmente de façon exponentielle avec l'âge. C'est la première cause de cécité chez les populations de personnes âgées, en particulier en Europe et en Amérique du Nord.
Le traitement de la DMLA dans toutes ses formes représente un marché potentiel mondial de 30 milliards d'euros¹. Aucun traitement de la forme sèche de la DMLA n'est disponible, qui est la forme la plus fréquente puisqu'elle atteint plus de 80% des patients. Seule la DMLA humide est traitée avec des médicaments anti- VEGF, nécessitant une intervention onéreuse (12.000 €/an) et lourde : injections intra- vitréenne mensuelles.
- L'obésité sarcopénique est un syndrome qui touche un nombre croissant d'individus âgés (10% des plus de 60 ans), en surpoids ou obèses. Elle présente une fonte accentuée des muscles squelettiques masquée par l'accumulation de masses adipeuses au sein de ces derniers. L'étude de prévalence fondée sur les données de la National Health and Nutrition Survey III estime la proportion de sujets obèses sarcopéniques à 31% de l'ensemble de la population d'âge supérieur à 60 ans, soit environ 20 millions de personnes concernées uniquement aux Etats-Unis. La seule étude d'impact économique disponible, fait état d'un coût de 18,5 milliards de dollars pour le système de santé aux États-Unis, soit environ 900 dollars par an et par patient. Il n'existe à ce jour aucun traitement visant l'obésité sarcopénique.

Un potentiel économique immédiat

L'objectif de BIOPHYTIS est de proposer aux laboratoires pharmaceutiques à partir de 2017 deux « packages technologiques » très complets (MACULIA dans la DMLA et SARCOB dans la sarcopénie) et significativement dérisqués. Ces packages comprennent :

- Un candidat médicament de première génération (Série 01) avec une preuve d'efficacité clinique de phase 2b sur l'indication principale ;
- Un candidat médicament de seconde génération (Série 03) ayant franchi les premières étapes de développement réglementaire ;
- Un mécanisme d'action exploré et décrit ;
- Une caractérisation dans plusieurs indications secondaires orphelines.

Conséquence de leur prévalence élevée et en forte croissance, DMLA et sarcopénie font l'objet d'un investissement scientifique intense depuis une quinzaine d'années. Comme il s'agit de nouveaux marchés sans traitement, les premiers produits qui seront commercialisés offriront un potentiel de chiffre d'affaires très élevé. A titre d'exemple, dans la DMLA humide, le médicament Lucentis de Novartis/Roche réalise actuellement environ 2Mds€² de chiffre d'affaires par an. Les accords de licence visés par BIOPHYTIS sont à l'échelle de ce potentiel économique.

¹ Visiongain. Macular Degeneration (AMD) and Diabetic Retinopathy (DR): World Drug Market 2013–2023. (2012).

² Source : rapport annuel Novartis 2014

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DU PROSPECTUS :

Des exemplaires du prospectus (le « Prospectus »), visé le 26 juin 2015 sous le numéro 15-312 par l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »), constitué d'un document de base enregistré par l'AMF le 18 juin 2015 sous le numéro I.15-0055 (le « Document de base ») et d'une note d'opération (la « Note d'Opération ») contenant le résumé du Prospectus, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de BIOPHYTIS (102 Avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville) ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.biophytis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

STRUCTURE DE L'OFFRE

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l' « Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l' « Offre à Prix Ouvert » ou l' « OPO »), étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction A2 (au-delà de 250 actions)
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie) (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.

Fourchette de prix indicative

De 6 € et 8,10 € par Action Offerte. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

Eligibilité au dispositif ISF PME (ISF TEPA)

À la date du Prospectus, les actions de la Société constituent des actifs éligibles au dispositif ISF PME.

Eligibilité PEA et PEA PME

À la date du Prospectus, les actions de la Société sont éligibles au PEA et au PEA « PME-ETI »

Taille initiale de l'offre

2 230 000 actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, soit environ **15,7 millions d'euros** sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit **7,05 euros**.

Clause d'Extension

La taille de l'offre peut être portée à un maximum de 2 564 500 actions nouvelles, soit 18 millions d'euros (sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 7,05 euros), en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension à hauteur de 334 500 actions nouvelles supplémentaires (soit une augmentation de 15% du nombre d'actions).

Option de Surallocation

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira à Invest Securities, une option de surallocation (l' « Option de Surallocation »). Les actions offertes dans le cadre de l'Option de Surallocation proviendront pour partie de la cession de 123 456 actions par Metabrain Research et pour partie par émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires. Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par Invest Securities, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 7 août 2015 (inclus).

Produit brut de l'Offre

Environ **15,7 millions d'euros** pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% (ramené à **10 millions d'euros** en cas de limitation de l'Offre à 75% sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6 euros) pouvant être porté à **18 millions d'euros** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et **19,9 millions d'euros** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit **7,05 euros**).

Produit net de l'Offre

Environ **14,2 millions d'euros** pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% pouvant être porté à environ **16,4 millions d'euros** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et **18,1 millions d'euros** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Il est précisé qu'en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, celle-ci sera réalisée pour partie par la cession de 123 456 titres détenus par Metabrain Research et pour partie par la création d'un maximum de 261 219 actions nouvelles.

Engagement d'abstention et de conservation des actionnaires

Engagement de conservation d'actionnaires de la Société représentant 62,19 % du capital à la date du Prospectus

Seventure Partners, CM-CIC et Metabrain Research, actionnaires détenant environ 62,19% du capital de la Société avant l'opération, se sont chacun engagés sur :

- (i) la totalité des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent avant l'Offre jusqu'à l'expiration d'une durée de 180 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ;
- (ii) 80% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 360 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ; et
- (iii) 60% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 540 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ; et
- (iv) 40% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 720 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ;
- (v) 20% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 900 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Engagement de conservation des autres actionnaires de la Société représentant 36,61 % du capital à la date du Prospectus

Des actionnaires détenant collectivement environ 37,81% du capital de la Société avant l'opération, se sont chacun engagés sur la totalité des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent avant l'Opération et jusqu'à l'expiration d'une durée de **24 mois** suivant la date de première cotation des actions de la Société Alternext Paris.

Engagement d'abstention de la Société

A compter de la date de fixation du prix de l'Offre et pendant 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Calendrier indicatif de l'opération

26 juin 2015	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus
29 juin 2015	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Offre Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global

7 juillet 2015	Clôture de l'OPO et du Placement Global* Centralisation de l'OPO Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
8 juillet 2015	Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre 1ère cotation des actions de la Société sur le marché Alternext à Paris Début de la période de stabilisation éventuelle
10 juillet 2015	Règlement et livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
13 juillet 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext à Paris
7 août 2015	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation par le Chef de File et Teneur de Livre Fin de la période de stabilisation éventuelle

* sauf clôture anticipée

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 7 juillet 2015 à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Listing Sponsor, Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 7 juillet 2015 à 18 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Codes de l'action BIOPHYTIS

- Nom de la société : BIOPHYTIS
- ISIN : FR0012816825
- Mnémonique : ALBPS
- Alternext Paris
- Secteur : 4573 - Biotechnologie (classification ICB)

Intermédiaire financier et conseils



Chef de File et Teneur de Livre



Listing Sponsor



Conseil Juridique



Relation Investisseurs et Presse

Facteur de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base enregistré le 18 juin 2015 sous le numéro I.15-055, et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la note visée par l'AMF le 26 juin 2014 sous le numéro 15-312.

A propos de BIOPHYTIS :

BIOPHYTIS est une société de Biotechnologies biotech créée en 2006, spécialisée dans les maladies liées au vieillissement. Elle développe des solutions thérapeutiques innovantes sur des pathologies, sans traitement, en vue de restaurer les fonctions musculaires et visuelles.

Ainsi BIOPHYTIS concentre ses efforts de recherche et de développement dans la lutte contre la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et la dystrophie musculaire liée à l'âge (sarcopénie). Sur ces deux pathologies particulièrement invalidantes, la société dispose de produits propriétaires entrant en phase 2b.

Installée à Biocitech (Romainville), et dotée d'une filiale au Brésil (Sao Paulo), BIOPHYTIS s'appuie sur des collaborations de recherche de premier plan avec l'UPMC, l'ICAN, l'Institut de Myologie et l'Institut de la Vision.

Pour plus d'informations : www.biophytis.com

Contacts :

BIOPHYTIS

Stanislas VEILLET

Président Directeur Général

Contact@biophytis.com

Tel : 01 1 41 83 66 00

Milestones – Relations Presse et Investisseurs

Bruno ARABIAN

barabian@milestones.fr

Tel : 01 83 62 34 84 / 06 87 88 47 26

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de BIOPHYTIS.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. BIOPHYTIS n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par BIOPHYTIS d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par BIOPHYTIS d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des

personnes habilitées.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ne pas publier, transmettre ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Résumé du prospectus

Visa n°15-312 en date du 26 juin 2015 de l'AMF

*Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A - E (A. 1 - E. 7).
Ce résumé contient tous les Eléments nécessaires pour être inclus dans le résumé d'un prospectus relatif à ce type de valeurs mobilières et de l'Emetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments.
Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de valeurs mobilières et de l'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans objet ».*

A Introduction et avertissements	
A.1 Introduction et avertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2 Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet.
B Emetteur	
B.1 Raison sociale / Dénomination sociale	Biophytis SA (« Biophytis », la « Société » ou l'« Émetteur »).
B.2 Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	<p>Biophytis est une société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 753.927 € immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 492 002 225.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 14 avenue de l'Opéra, 75001 Paris - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.
B.3 Nature des opérations et Principales activités	<p>Biophytis est une Société de biotechnologie créée en 2006 qui développe de nouvelles classes de médicaments contre les maladies dégénératives du vieillissement dont le besoin médical n'est pas satisfait actuellement. Les deux programmes les plus avancés visent la sarcopénie (dégénérescence musculaire) et la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) ; ils doivent entrer en Phase 2b au deuxième semestre 2015.</p> <p>Le modèle économique de Biophytis est de porter ses programmes jusqu'à la preuve d'activité clinique de la famille de composés, complétée par la description du mécanisme d'action, la preuve d'innocuité des molécules candidates, et leur caractérisation sur des <i>indications secondaires</i>. Puis, de signer des alliances avec des laboratoires pharmaceutiques pour</p>

	<p>accompagner le développement réglementaire jusqu'au lancement commercial. Biophytis vise un premier accord de licence pour 2017.</p> <p>Biophytis présente les atouts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux marchés considérables faisant l'objet d'une attention prioritaire des autorités de santé, et des laboratoires pharmaceutiques, - Deux candidats médicaments qui doivent entrer en phase 2b, - Deux indications sans traitement disponible, - Des preuves de concept convaincantes et un mécanisme d'action décrit, - Des produits parfaitement adaptés aux spécificités des patients de plus de 65 ans, - Le partenariat de plusieurs instituts de <i>recherche translationnelle</i> de classe mondiale, - Une stratégie de développement rapide en vue d'un premier accord de licence de technologie dès 2017.
<p>B.4 Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société</p>	<p>Néant.</p>
<p>B.5 Description du Groupe</p>	<div style="text-align: center;"> <pre> graph TD B[Biophytis] -- 94,6% --> I[Instituto Biophytis do Brasil serviços, comercio, importação e exportação de alimentos Ltda] W[Wagner Clayton Correra] -- 5,4% --> I </pre> </div> <p>Filiale : Instituto Biophytis do Brasil serviços, comercio, importação e exportação de alimentos Ltda</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de création : 20 septembre 2006, - Immatriculation : CNPJ/MF n°08.308.555/0001-07, - Domiciliée : Av. Prof. Lineu Prestes N°2.242 Cidade Universitaria, na cidade de São Paulo, Estade de São Paulo, CEP 05508-000, Setor D, Bloco 4, CIETEC, 2° Pavimento, Modulo 10 - Capital social : 898.632 BRL. <p>A la date du présent Prospectus, la Société détient 94.6% du capital social et des droits de vote de la société Instituto Biophytis Do Brasil Serviços Comércio, Importação e Exportação de Alimentos Ltda, société de droit brésilien (dénommée Biophytis Brésil).</p>

Les 5.4% du capital restants sont détenus par Monsieur Wagner Clayton Correa, gérant de Instituto Biophytis do Brasil.

Depuis l'exercice social clos en 2010, Biophytis Brasil n'exerce plus aucune activité.

B.6 Actionnariat

Le tableau ci-dessous détaille l'actionnariat de la Société à la date du présent Prospectus, en tenant compte de la conversion automatique en actions ordinaires des Actions de Préférence A, des Actions de Préférence Pbis et des Actions de Préférence P2, qui s'opèrera automatiquement à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris. Cette conversion des différentes catégories d'actions de préférence en actions ordinaires se fait selon le ratio « une action de préférence pour une action ordinaire ».

Actionnaires	Capital existant		Capital potentiel*	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Fondateurs ⁽¹⁾	142 500	3,78%	201 000	4,79%
Fonds Seventure Partners	933 875	24,77%	933 875	22,26%
Fonds CM-CIC	924 145	24,52%	924 145	22,03%
Sous total Investisseurs Institutionnels	1 858 020	49,29%	1 858 020	44,29%
Stanislas VEILLET - Président - Directeur Général	1 260 000	33,42%	1 318 500	31,43%
H.M Conseils ⁽²⁾	11 365	0,30%	11 365	0,27%
Autre actionnaire individuel	11 365	0,30%	11 365	0,27%
Metabrain Research	486 385	12,90%	486 385	11,60%
Iris Pharma	0	0,00%	0	0,00%
Jean-Christophe Montigny	0	0,00%	78 000	1,86%
BSA 2015D autorisés non attribués et non émis ⁽³⁾	0	0,00%	230 139	5,49%
TOTAL	3 769 635	100%	4 194 774	100%

(1) Personnes physiques fondatrices qui ne sont pas mandataires sociaux
(2) H.M Conseils est détenue à concurrence de 100% par Monsieur Jean-Gérard GALVEZ, administrateur.
(3) 500 000 BSA2015D ont été autorisés dont uniquement 230 139 BSA 2015D³ seront attribués (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €) en cas de réalisation de l'Opération
(*) Le présent tableau prend en compte les 195 000 BSPCE attribués par l'Assemblée générale du 22 mai 2015 et 230 139 BSA 2015D autorisés le 27 mai 2015 et qui seront attribués (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €) en cas de réalisation de l'Opération.

Impact sur le capital social de la Société de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs émis à la date du Prospectus

A la date du présent Prospectus, la Société a :

- Emis 195 000 **BSPCE** : Si l'intégralité de ces BSPCE était exercée, ceux-ci donneraient droit à **195 000** actions nouvelles.
- Autorisé l'émission de **500 000 BSA 2015D** dont uniquement 230 139 BSA 2015D⁴ seront attribués (sur la base d'un prix égal au point médian

³ Le nombre de BSA 2015D attribués en cas de cotation sur le marché Alternext serait de 270 415 en cas de Prix de l'Offre égal au bas de la fourchette indicative, soit 6 €.

de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €) en cas de réalisation de l'Opération : Si l'intégralité de ces 230 139 BSA 2015D était exercée, ceux-ci donneraient droit à **230 139** actions nouvelles.

Le détail des plans de BSPCE figure au paragraphe 21.1.5 du Document de Base.

	Titres existants	En cas d'exercice uniquement des BSPCE	En cas d'exercice uniquement des BSA 2015 D	En cas d'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs
Nbre d'actions créées	3 769 635	195 000	230 139	425 139
Dilution		4,92%	5,75%	10,13%

(*) L'Assemblée Générale du 27 mai 2015 a autorisé 500 000 BSA 2015 dont uniquement 230 139 BSA 2015D³ seront attribués (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €) en cas de réalisation de l'Opération.

A la date du Prospectus, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €, en cas d'exercice de tous les instruments donnant accès au capital, la dilution serait de 10,13%. Sur la base d'un Prix de l'Offre égal au bas de la fourchette indicative, soit 6 €, le nombre de BSA 2015D attribués en cas de cotation sur le marché Alternext serait de 270 415 BSA 2015D, entraînant une dilution en cas d'exercice de l'ensemble des BSA 2015 et des BSPCE de 10,99%.

B.7 Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent résumé sont issues des comptes consolidés établis en IFRS audités pour chacun des exercices clos au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 en normes IFRS.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat :

Comptes de résultat simplifiés en euros	31/12/2014	31/12/2013
Normes IFRS	audité	audité
	12 mois	12 mois
Produits opérationnels	425 124	586 976
<i>dont chiffre d'affaires net</i>	-	-
Charges opérationnelles	-1 099 102	-1 085 302
Résultat opérationnel	-673 978	-498 326
Résultat net	-709 768	-523 535
<i>Résultat net par action</i>	<i>-0,94</i>	<i>-0,69</i>

⁴ Le nombre de BSA 2015D attribués en cas de cotation sur le marché Alternext serait de 270 415 en cas de Prix de l'Offre égal au bas de la fourchette indicative, soit 6 €.

Informations financières sélectionnées du bilan :

Bilans simplifiés en euros	31/12/2014	31/12/2013
Normes IFRS	audité	audité
TOTAL ACTIF	386 856	627 765
Actifs non courants	19 925	25 692
<i>dont immobilisations corporelles</i>	<i>19 586</i>	<i>25 379</i>
<i>dont autres actifs financiers non courants</i>	<i>339</i>	<i>313</i>
Actif courants	366 931	602 073
<i>dont autres créances</i>	<i>357 570</i>	<i>559 070</i>
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>9 362</i>	<i>43 003</i>
TOTAL PASSIF	386 856	627 765
Total des capitaux propres	-1 128 894	-409 325
<i>Capitaux Propres, part du groupe</i>	<i>-1 098 852</i>	<i>-380 199</i>
<i>Intérêts ne conférant par le contrôle</i>	<i>-30 042</i>	<i>-29 126</i>
Passifs non courants	561 697	344 018
<i>dont engagements envers le personnel</i>	<i>24 890</i>	<i>13 623</i>
<i>dont dettes financières non courantes</i>	<i>536 808</i>	<i>330 395</i>
Passifs courants	954 053	693 071
<i>dont dettes financières courantes</i>	<i>187 865</i>	<i>132 834</i>
<i>dont provisions</i>	<i>3 700</i>	<i>-</i>
<i>dont dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>377 643</i>	<i>318 182</i>
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	<i>384 845</i>	<i>242 055</i>

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie :

Tableaux des flux de trésorerie simplifiés (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Normes IFRS	audité	audité
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles	-658 886	-803 294
<i>Dont capacité d'autofinancement</i>	<i>-924 725</i>	<i>-872 550</i>
<i>Dont variation du BFR</i>	<i>265 839</i>	<i>69 256</i>
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	-2 659	-3 774
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	615 767	232 467
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-45 535	-582 941
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	32 884	615 825
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	-12 650	32 884

Niveau d'endettement du Groupe :

Niveau d'endettement net de la Société (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Normes IFRS	audité	audité
+ Dettes financières non courantes	536 808	330 395
+ Dettes financières courantes	187 865	132 834
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 362	43 003
Total endettement net	715 311	420 226

B.8 Informations pro forma

Sans objet.

B.9 Prévision de bénéfice

Sans objet.

<p>B.10 Eventuelles réserves et observations sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit</p>	<p>Le rapport d'audit du Commissaire aux Comptes (Grant Thornton) sur les comptes consolidés établis en normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 contient l'observation suivante :</p> <p><i>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe qui expose la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation. »</i></p> <p>Le rapport d'audit du Commissaires aux Comptes (Jean-Pierre Rodet) sur les comptes annuels de l'exercice clos les 31 décembre 2014 contient la réserve suivante :</p> <p><i>« Comme il est clairement explicité dans l'annexe, les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Or la Société traverse une phase délicate et doit impérativement trouver un complément de financement pour pouvoir poursuivre ses travaux de recherche. Dans ce contexte difficile, nous pensons donc qu'il existe une incertitude quant à la continuité de l'exploitation. Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice. »</i></p> <p>Le rapport d'audit du Commissaire aux Comptes (Jean-Pierre Rodet) sur les comptes annuels de l'exercice clos les 31 décembre 2013 contient la réserve suivante :</p> <p><i>« Comme il est clairement explicité dans l'annexe, les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Or la Société traverse une phase délicate et doit impérativement trouver un complément de financement pour pouvoir poursuivre ses travaux de recherche. Dans ce contexte difficile, elle a fait nommer un mandataire ad hoc afin de préserver ses intérêts, nous pensons donc qu'il existe une incertitude quant à la continuité de l'exploitation. Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice. »</i></p>
<p>B.11 Fonds de roulement net</p>	<p>A la date de visa sur le Prospectus, le Groupe ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation du Groupe des douze prochains mois.</p> <p>L'analyse réalisée par le Conseil d'Administration tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponible au 31 mars 2015 de 12 K€ b) de l'émission d'un emprunt de 250 K€ au profit des managers en juin 2015, c) de l'émission d'un emprunt de 1 475 K€ au profit d'investisseurs

personnes physiques et d'investisseurs institutionnels en juin 2015,
d) du remboursement du crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2014 pour 153 K€ (reçu en avril 2015).

Ces éléments devraient permettre au Groupe de couvrir ses besoins jusqu'à fin septembre 2015

Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le présent prospectus est estimé à environ 6 823 k€. Ce montant intègre :

- a) le paiement des dépenses courantes liées à l'activité sur la période pour près de 4 300 k€ (dont 3 300 k€ relatifs aux efforts de Recherche & Développement sur le programme SARCOB),
- b) le paiement des échéances de remboursement des emprunts et avances remboursables pour 500 k€ ;
- c) le remboursement de l'émission d'obligations en juin 2015 pour un montant total de 1 623 k€ et
- d) le paiement des frais incompressibles inhérents à la levée de fonds à la charge de la société pour 600 k€.
- e) l'encaissement du crédit impôt recherche 2015 pour 200 K€,

La préparation de l'introduction en bourse (dont le produit net représenterait 14 223 k€ pour une souscription à l'augmentation de capital de 100% et un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'offre, soit 7,05 €, et 9 005 k€ en cas de limitation de l'Offre à 75% sur la base d'un Prix de l'Offre égal au bas de la fourchette indicative du Prix de l'offre, soit 6 €) constitue la solution privilégiée par la Société pour obtenir les financements nécessaires à son développement au regard de sa situation de trésorerie.

Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'opération d'introduction en bourse envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

C Valeurs mobilières

C.1 Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Alternext est demandée sont :

- l'ensemble des actions composant le capital social, soit 3 769 635 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, en ce compris 1 335 000 actions ordinaires et 2 434 635 actions ordinaires résultant de la conversion de (a) 1 468 910 actions de préférence de catégorie Pbis, de (b) 875 495 actions de préférence de catégorie P2, (c) 90 230 actions de préférence de catégorie A devant intervenir à la date de la première cotation des actions de la Société sur Alternext (les « **Actions Existantes** ») ; et

	<p>– un maximum de 2 230 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, y compris par compensation de créances, par voie d'offre au public, pouvant être portées à un maximum de 2 564 500 actions nouvelles par émission de 334 500 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles »).</p> <p>Les actions offertes dans le cadre de l'Option de Surallocation proviendront pour partie de la cession de 123 456 actions par Metabrain Research (les « Actions Cédées ») et pour partie par émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »).</p> <p>Il est précisé que dans le cadre de l'Option de Surallocation, la cession sera prioritaire.</p> <p>Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Supplémentaires et les Actions Cédées forment ensemble les « Actions Offertes »).</p> <p>Les chiffres mentionnés ci-dessus s'entendent post réalisation de la conversion automatique à compter de l'admission et de la première cotation des actions de la Société, de l'ensemble des actions de préférence existantes en actions ordinaires à raison d'une (1) action ordinaire pour une (1) action de préférence (les « Opérations »).</p> <p>A la date de la première cotation des actions, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <p>Les Actions Offertes seront assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date (voir le paragraphe 4.5 « Droits attachés aux actions » de la présente note d'opération s'agissant du droit à dividendes).</p> <p>Code ISIN : FR0012816825 Mnémonique : ALBPS ICB Classification : 4573 Biotechnology</p>
<p>C.2 Devise d'émission</p>	<p>Euro.</p>
<p>C.3 Nombre d'actions émises et valeur nominale</p>	<p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission de 2 230 000 actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 2 564 500 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension. En cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, il sera procédé à l'émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires, portant le nombre d'actions émises à un total de 2 825 719 ainsi qu'à la cession de 123 456 actions existantes détenues par Metabrain Research.</p>

	<p>Il est précisé que dans le cadre de l'Option de Surallocation, la cession sera prioritaire.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,20 euro.</p>
C.4 Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Existantes, aux Actions Nouvelles et aux Actions Nouvelles supplémentaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote / droit de vote double ; - droit d'information des actionnaires ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5 Restrictions à la libre négociabilité des actions	Sans objet.
C.6 Demande d'admission à la négociation	<p>L'admission de l'ensemble des Actions Existantes et des Actions Offertes de la Société est demandée sur Alternext.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis Euronext à paraître au plus tard le premier jour de cotation de ces actions, soit le 08 juillet 2015 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des Actions Existantes et des Actions Nouvelles sur le marché Alternext à Paris devrait avoir lieu le 08 juillet 2015.</p> <p>Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 13 juillet 2015 sur une ligne de cotation unique et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance des certificats du dépositaire constatant la souscription des Actions Nouvelles.</p>
C.7 Politique en matière de dividendes	<p>La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.</p> <p>La priorité étant le financement de la croissance et du développement de la Société, la Société n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer des dividendes.</p>
D Risques	
D.1 Principaux risques propres à l'Emetteur et son secteur d'activité	<p>Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre en considération les principaux risques suivants propres à la Société et à son activité :</p> <p>Les risques liés aux études précliniques et cliniques</p> <p>La Société mène des programmes précliniques (BIO103 et BIO203) et cliniques (BIO101 et BIO201) ayant comme objectif principal le</p>

développement et la commercialisation de solutions thérapeutiques pour le traitement de la sarcopénie et de la DMLA.

Le développement d'un candidat-médicament est un processus long et onéreux se déroulant en plusieurs phases distinctes, chacune étant coûteuse et pouvant conduire à un échec ou un retard dans l'obtention de l'autorisation et de la commercialisation du produit.

En outre, les autorités réglementaires des différents pays dans lesquels ses produits pourraient être commercialisés, peuvent avoir une interprétation des résultats différente de celle de la Société et pourraient, en tout état de cause, demander de façon discrétionnaire des tests supplémentaires (concernant notamment les protocoles d'étude, les caractéristiques et le nombre de patients, les durées de traitement, les méthodes analytiques et le suivi post traitement) ou imposer, lors de ces essais, des exigences additionnelles et imprévues. L'issue de ces études est donc hautement incertaine à tous points de vue et la Société ne peut par conséquent garantir que les essais cliniques aboutiront à des résultats commercialisables ou que ces essais cliniques seront réalisés dans des délais permettant une commercialisation rentable.

De manière générale, le temps de développement d'un médicament en santé humaine est long, souvent supérieur à 10 ans, entre la découverte de la molécule (candidat médicament) et la mise à disposition du médicament pour des patients.

Dans le cas du développement d'un médicament visant une population large, les phases de sélection et précliniques peuvent durer de 2 à 4 ans. Les phases I (études simple dose et multiples doses) peuvent prendre entre 1 à 2 ans, suivies de phases II qui peuvent prendre entre 2 et 4 ans, puis de une ou plusieurs phases III prenant en tout 3 à 5 ans. Enfin l'Autorisation de Mise sur le Marché peut prendre de 1 à 3 ans. Néanmoins ces durées approximatives demeurent très variables en fonction de la nature des candidats-médicaments (nouvelle entité chimique, produit biologique) et des pathologies ciblées (maladies rares ou traitement thérapeutique aigu ou chronique).

Depuis le début de ses activités en 2006, la Société a développé 2 plateformes technologiques de recherche. Les étapes déjà réalisées par la Société à la date du présent document de base sont les suivantes :

- La Société pourrait ne pas obtenir les autorisations auprès des agences réglementaires pour démarrer les études cliniques prévues, éprouver des difficultés à recruter et retenir des patients afin de participer aux essais cliniques. Une fois recrutés, les patients participant à ces essais pourraient, à tout moment et sans avoir à se justifier, suspendre ou mettre un terme à leur participation. Si un trop grand nombre de patients mettaient un terme à leur participation à un essai clinique, l'analyse des résultats de cette étude pourrait ne plus avoir de portée

statistique suffisante.

- Les études cliniques conçues et coordonnées par la Société, sont réalisées dans des centres d'investigation clinique (CIC) situés dans des centres médicaux et hôpitaux, dont la qualité des travaux (sélection des populations, mesures des lignes de base, respect des protocoles /doses/nombre d'administrations / délais intermédiaires, restitution des données) est déterminante dans l'appréciation et la précision des résultats.

La Société ne peut pas garantir que les résultats des essais cliniques démontreront la tolérance, la sécurité (y compris l'absence ou le caractère limité d'effets secondaires indésirables ou d'interaction avec d'autres médicaments ou solutions thérapeutiques) et l'efficacité d'un ou plusieurs de ses produits thérapeutiques chez l'animal et chez l'homme.

Tout échec ou résultat équivoque lors de l'une des différentes phases cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement et la commercialisation du produit thérapeutique concerné voire entraîner l'arrêt de son développement.

L'entrée en phase III ou la commercialisation de certains candidats-médicaments exposera des échantillons de population plus larges au candidat-médicament en question qui pourraient ainsi révéler des problèmes de sécurité, des effets secondaires indésirables ou une absence d'efficacité ou des interactions qui n'auraient jusqu'alors pas été prévues ni détectées. Par ailleurs, les études de phase III peuvent également déclencher ou aggraver des pathologies préexistantes ou non, inconnues actuellement, ce qui pourrait retarder, voire interrompre le développement des produits concernés. En outre, la réalisation de certaines études cliniques pourrait nécessiter la conclusion de partenariats par la Société, notamment pour les besoins d'une large étude de phase III. En conséquence la Société sera soumise aux risques décrits aux paragraphes 4.1.2 et 4.2.2 du présent document de base.

Si l'un des risques mentionnés ci-dessus se matérialisait, ou en cas d'échec ou de retard dans la réalisation des essais cliniques d'un candidat-médicament, la commercialisation du médicament pourrait être retardée ou ne pas aboutir, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa crédibilité ou sa réputation, sa capacité à procéder à de nouvelles levées de fonds, sa situation financière, sa trésorerie ou son résultat d'exploitation.

Les risques liés aux partenariats cliniques et commerciaux

La Société envisage de conduire les essais cliniques de phase III en partenariat. Cette démarche nécessitera de passer des accords avec des laboratoires pharmaceutiques qu'elle n'est pas certaine à ce jour, de conclure (se référer au paragraphe 4.2.2 ci-dessous). Par ailleurs, la conduite de ces essais cliniques nécessitera d'importantes ressources

financières, dont la Société pourrait ne pas disposer. Par conséquent, la capacité de la Société à engager de telles ressources dépendra de sa capacité à obtenir un financement adéquat.

Tout retard, insuffisance, ou incapacité à obtenir un tel financement ou l'impossibilité de l'obtenir à un coût acceptable pourrait retarder ou empêcher la réalisation des essais cliniques de phase III pour le BIO101 et BIO 201 dans le ou les pays concernés et pourrait par conséquent avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs, sa situation financière, sa trésorerie ou son résultat d'exploitation.

Les risques liés à l'activité du Groupe, notamment :

- les risques liés à la commercialisation,
- les risques liés à la concurrence,
- les risques liés à l'absence de produit de ce type sur le marché,
- Les risques liés aux produits alternatifs sur les marchés de la société,
- Les risques d'échec de la commercialisation.

Les risques liés à l'organisation du Groupe, notamment :

- Les risques de dépendance aux fournisseurs et prestataires,
- Les risques de dépendance vis-à-vis des hommes clés,
- Les risques liés à la capacité de la société à gérer sa croissance interne,
- Les risques liés à la responsabilité de la société vis-à-vis de ses co-contractants et sous-traitants.

Les risques réglementaires et juridiques, notamment :

- Les risques liés au cadre réglementaire,
- Les risques liés à l'obtention de l'autorisation de mise en marché,
- Les risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des médicaments,
- Les risques liés aux brevets et licences,
- Les risques liés à la responsabilité du fait des produits,
- Les risques de conflit avec les licenciés,
- Les risques liés à l'utilisation de produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Les risques financiers, notamment :

- Les risques de dilution,
- Les risques liés aux pertes historiques et prévisionnelles,
- Les risques liés à l'utilisation future des déficits reportables,
- Les risques liés au Crédit Impôt Recherche,
- Les risques liés aux avances remboursables et subventions publiques,
- Les risques liés à la perte ou aux modifications du statut de Jeune Entreprise Innovante,
- Les risques liés aux changements de méthodes comptables,

	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques d'assurance et couverture des risques, - Le risque de liquidité, - Le risque de change, - Le risque de crédit, - Le risque de taux d'intérêt, - Le risque sur actions.
<p>D.2 Principaux risques propres aux actions nouvelles</p>	<p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et seront soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - le prix de marché des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante - si le nombre total des ordres reçus (i) ne portait pas sur un minimum de 75% du montant de l'émission initialement prévue, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription et d'achat seraient caducs ou (ii) était compris entre 75% et 100% du montant de l'émission initialement prévue, les objectifs décrits en Section E.2 ci-dessous pourraient être en partie remis en cause - la cession par les principaux actionnaires existants d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ; et - Les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront pas des garanties correspondantes - la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes, compte tenu de son stade de développement ; et - les actionnaires actuels et futurs de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative (i) induite par les instruments dilutifs existants (15,57% sur la base du capital existant à ce jour) ou (ii) découlant d'éventuelles augmentations de capital futures rendues nécessaires par la recherche de financement complémentaire par la Société.
<p>E Offre</p>	
<p>E.1 Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</p>	<p>Produit brut de l'émission de titres nouveaux</p> <p>Environ 15 722 k€ pouvant être porté à environ 18 080 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 19 921 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et l'Option de Surallocation (dans chaque cas, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €).</p> <p>Il est précisé qu'en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, celle-ci sera réalisée pour partie par la cession de 123 456 titres détenus par Metabrain Research et pour partie par la création d'un maximum de 261 219 actions nouvelles.</p> <p>Il est précisé que dans le cadre de l'Option de Surallocation, la</p>

	<p>cession sera prioritaire.</p> <p>Le produit brut de l'Offre serait ramené à environ 10 035 k€ en cas de limitation de l'Offre à 75% (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6 €).</p> <p>Produit net de l'émission de titres nouveaux</p> <p>Environ 14 223 k€ pouvant être porté à environ 16 426 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 18 148 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et l'Option de Surallocation (dans chaque cas, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €).</p> <p>Il est précisé qu'en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, celle-ci sera réalisée pour partie par la cession de 123 456 titres détenus par Metabrain Research et pour partie par la création d'un maximum de 261 219 actions nouvelles</p> <p>Il est précisé que dans le cadre de l'Option de Surallocation, la cession sera prioritaire.</p> <p>Le produit net de l'Offre serait ramené à environ 9 005 k€ en cas de limitation de l'Offre à 75% (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6 €).</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1 500 k€ (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €).</p>
<p>E.2 Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital</p>	<p>La trésorerie disponible au 31 mars 2015 est de 12 k€ (non audité). Depuis cette date, la Société a perçu le crédit impôt recherche au titre de l'exercice 2014 pour 153 k€, et réalisé deux émissions obligataires, l'une d'un montant de 250 k€ (managers) et l'autre d'un montant de 1 475 k€, ce qui porte sa trésorerie, compte tenu des dépenses courantes depuis le 31 mars 2015, à la date du Prospectus à environ 1 640 k€ (non audité).</p> <p>Toutefois, la Société estime ne pas disposer à ce jour des moyens suffisants pour réaliser l'ensemble des programmes de R&D prévus. L'augmentation de capital d'un montant brut de 15 722 k€ (sur la base du prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €) constitue la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour y parvenir.</p> <p>Une partie de cette augmentation de capital représentant un total compris entre 3 498 k€ et 3 798 k€ se fera en priorité par compensation de</p>

créances :

- des obligations (nominal et intérêts⁵) pour un montant 1 623 k€ souscrites par des investisseurs institutionnels et des particuliers en juin 2015.
- des obligations (nominal et intérêts⁶) pour un montant 275 k€ souscrites par des managers en juin 2015.
- des montants relatifs aux cessions de parts de brevets pour un montant total compris entre 1 900 k€ si le montant de l'augmentation de capital est inférieur à 13 000 k€ (en numéraire et/ou par compensation de créances) et 1 600 k€ si le montant de l'augmentation de capital est supérieur à 13 000 k€ (en numéraire et/ou par compensation de créances).

En cas de souscription à hauteur de 100% de l'Offre, le montant net de l'augmentation de capital serait de 14 222 k€ (sur la base du prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 € et de dépenses liées à l'offre de 1 500 k€).

Dans ce cas, le montant de la levée de fonds en numéraire représenterait 10 724 k€ (sur la base d'un montant de compensations de créances de 3 498 k€ y compris 1 623 k€ provenant du remboursement en actions des obligations émises en juin 2015) et aurait pour objet le financement :

- de l'ensemble du programmes de R&D SARCOB (conduite de l'étude de Phase 2b et travaux de recherche complémentaires destinés à consolider le dossier scientifique) prévus sur les 30 prochains mois (3 700 k€ net de CIR) ;
- de l'ensemble du programmes de R&D MACULIA (conduite de l'étude de Phase 2b et travaux de recherche complémentaires destinés à consolider le dossier scientifique) prévus sur les 30 prochains mois (4 600 k€ net de CIR) ;
- des frais de fonctionnement (1 724 k€) ;
- du complément en numéraire du paiement relatif aux quotes-parts de brevets pour un montant de 700 k€ ;

En cas de souscription à hauteur de 75% de l'Offre, le montant net de l'augmentation de capital serait de 9 005 k€ (sur la base d'un prix en bas de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6,00 € et de dépenses liées à l'offre de 1 030 k€).

Dans ce cas, le montant de la levée de fonds en numéraire représenterait 5 207 k€ (sur la base d'un montant de compensations de créances de 3 798 k€ y compris 1 623 k€ provenant du remboursement en actions des obligations émises en juin 2015) et aurait pour objet le financement :

- de l'ensemble du programmes de R&D SARCOB (conduite de l'étude de Phase 2b et travaux de recherche complémentaires destinés à consolider le dossier scientifique) prévus sur les 30 prochains mois (3 700 k€ net de CIR) ;
- des travaux de recherche complémentaires destinés à consolider le dossier scientifique du projet MACULIA (27 k€ net de CIR) ;

⁵ Il est précisé qu'en cas de remboursement anticipé, les intérêts de 10% seront **intégralement dus**. Le montant à rembourser s'élève donc à 1 623 k€.

⁶ Il est précisé qu'en cas de remboursement anticipé, les intérêts de 10% seront **intégralement dus**. Le montant à rembourser s'élève donc à 275 k€.

	<ul style="list-style-type: none"> - des frais de fonctionnement (1 080 k€) ; - du complément en numéraire du paiement relatif aux parts de brevets pour un montant de 400 k€. <p>Si les conditions de marché ne permettaient pas de réaliser cette opération, la Société entend poursuivre sa recherche de financement auprès d'investisseurs et notamment dans le cadre d'un placement privé.</p>
<p>E.3 Modalités et conditions de l'offre</p>	<p>Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée</p> <p>Les titres de la Société dont l'admission sur le marché Alternext à Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions composant le capital social, soit 3 769 635 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, en ce compris 1 335 000 actions ordinaires et 2 434 635 actions ordinaires résultant de la conversion de (a) 1 468 910 actions de préférence de catégorie Pbis, de (b) 875 495 actions de préférence de catégorie P2, (c) 90 230 actions de préférence de catégorie A devant intervenir à la date de la première cotation des actions de la Société sur Alternext (les « Actions Existantes ») ; et - un maximum de 2 230 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, y compris par compensation de créances, par voie d'offre au public, pouvant être portées à un maximum de 2 564 500 actions nouvelles par émission de 334 500 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles »). <p>Les actions offertes dans le cadre de l'Option de Surallocation proviendront pour partie de la cession de 123 456 actions par Metabrain Research (les « Actions Cédées ») et pour partie par émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »)</p> <p>Il est précisé que dans le cadre de l'Option de Surallocation, la cession sera prioritaire.</p> <p>Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Supplémentaires et les Actions Cédées forment ensemble les « Actions Offertes »).</p> <p>Clause d'Extension En fonction de la demande, la Société pourra, en accord avec le Chef de File</p>

et Teneur de Livre, décider d'augmenter le nombre actions initialement offertes d'un maximum de 15% du nombre initial d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, soit un maximum de 2 564 500 actions nouvelles (la « **Clause d'Extension** »)

Option de Surallocation

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira à Invest Securities, une option de surallocation (l'« **Option de Surallocation** »). Les actions offertes dans le cadre de l'Option de Surallocation proviendront pour partie de la cession de 123 456 actions par Metabrain Research et pour partie par émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires.

Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par Invest Securities, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 7 août 2015 (inclus).

Il est précisé que dans le cadre de l'Option de Surallocation, la cession sera prioritaire.

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »), étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions),
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits, et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie) (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.

Limitation de l'Offre

La présente augmentation de capital ne fait pas l'objet d'une garantie et pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions pourraient être

rétroactivement annulées si les souscriptions reçues représentaient moins des trois-quarts du nombre d'Actions Nouvelles offertes (hors clause d'extension), soit 1 672 500 Actions Nouvelles.

Fourchette indicative de prix

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

La fourchette indicative de prix est fixée entre 6 € et 8,10 € par Action Offerte. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Méthodes de fixation du prix d'Offre

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global.

Jouissance des actions nouvelles

1er janvier 2015 pour les Actions Offertes.

Intentions de souscription

Les intentions de souscription sont décrites ci-dessous, en prenant pour hypothèse un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €, sans préjuger du nombre de titres que chacun de ces bénéficiaires pourra effectivement souscrire à l'issue du processus de construction du livre d'ordres.

Le montant total des engagements de souscription sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €, est de 3 497,5 k€ représentant 22,50% du montant de l'offre (hors clause d'extension et option de surallocation).

Compte-tenu de la fourchette de prix établie entre 6 € et 8,10 €, les

personnes ayant signé les engagements de souscription décrits ci-dessous, bénéficieront d'un nombre de titres correspondant au montant qu'ils se sont engagés à apporter à la Société, divisé par le Prix de l'Offre tel qu'il résultera de construction du livre d'ordres (cf section 5.3.1.1).

- a) Stanislas Veillet, Président Directeur Général et actionnaire de la Société détenant 33,42% du capital et des droits de vote de la Société avant l'Opération, s'est engagé à placer un ordre de souscription à hauteur du nominal des obligations qu'il détient, soit 130 k€, augmenté des intérêts, soit 0,91% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Cet engagement s'effectuera exclusivement par compensation de créances **étant précisé que cet ordre sera servi en priorité et intégralement.**
- b) René Lafont, co-fondateur de la Société détenant 1,53 % du capital et des droits de vote de la Société avant l'Opération, s'est engagé à placer un ordre de souscription à hauteur du nominal des obligations qu'il détient, soit 50 k€, augmenté des intérêts, soit 0,35% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Cet engagement s'effectuera exclusivement par compensation de créances étant précisé que cet ordre sera servi en priorité et intégralement.
- c) Jean-Christophe Montigny, Directeur Financier de la Société détenant aucune action de la Société avant l'Opération, s'est engagé à placer un ordre de souscription à hauteur du nominal des obligations qu'il détient, soit 70 k€, augmenté des intérêts, soit 0,49% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Cet engagement s'effectuera exclusivement par compensation de créances **étant précisé que cet ordre sera servi en priorité et intégralement.**
- d) Trois investisseurs se sont engagées à placer un ordre de souscription chacun à hauteur du nominal des obligations qu'ils détiennent, soit 125 k€, augmenté des intérêts, soit un total de 0,87% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Ces engagements s'effectueront exclusivement par compensation de créances **étant précisé que ces ordres seront servis en priorité et intégralement.**
- e) La société de gestion Financière Champlain, s'est engagée à placer un ordre de souscription à hauteur du nominal des obligations qu'il détient, soit 910 k€, augmenté des intérêts, soit 6,37% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de

Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Cet engagement s'effectuera exclusivement par compensation de créances **étant précisé que cet ordre sera servi en priorité et intégralement.**

- f) La société Amiral gestion, s'est engagée à placer un ordre de souscription à hauteur du nominal des obligations qu'il détient, soit 315 k€, augmenté des intérêts, soit 2,20% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Cet engagement s'effectuera exclusivement par compensation de créances **étant précisé que cet ordre sera servi en priorité et intégralement.**
- g) La société Claresco, s'est engagée à placer un ordre de souscription à hauteur du nominal des obligations qu'il détient, soit 125 k€, augmenté des intérêts, soit 0,87% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Cet engagement s'effectuera exclusivement par compensation de créances **étant précisé que cet ordre sera servi en priorité et intégralement.**
- h) La société Metabrain Research, s'est engagée à placer un ordre de souscription à hauteur 1 000 k€ correspondant au montant dû par Biophytis dans le cadre de l'acquisition de la quote-part d'un brevet, soit 6,36% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Cet engagement s'effectuera exclusivement par compensation de créances **étant précisé que cet ordre sera servi en priorité et intégralement.**
- i) La société Iris Pharma, s'est engagée à placer un ordre de souscription à hauteur 600 k€ correspondant au montant dû par Biophytis dans le cadre de l'acquisition de la quote-part d'un brevet, soit 3,82% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,05 €). Cet engagement s'effectuera exclusivement par compensation de créances **étant précisé que cet ordre sera servi en priorité et intégralement.**

Souscripteurs - montant en €	En numéraire		Compensation de créances*		Total
	Prioritaire	Sans Priorité	Prioritaire	Sans Priorité	
Stanislas Veillet			143 000		143 000
René La font			55 000		55 000
Jean-Christophe Montigny			77 000		77 000
Sous-total Managers (via Obligations 2015 C)	0	0	275 000	0	198 000
Investisseurs personnes physiques			137 500		137 500
Financière Champlain			1 001 000		1 001 000
Amiral gestion			346 500		346 500
Claresco			137 500		137 500
Sous-total nouveaux investisseurs (via Obligations 2015 D)	0	0	1 622 500	0	1 622 500
Metabrain Research			1 000 000		1 000 000
Iris Pharma			600 000		600 000
Sous total Investisseurs (via quotes-parts de brevets)	0	0	1 600 000	0	1 600 000
					0
Total général	0	0	3 497 500	0	3 497 500
Total	0	0	3 497 500	0	3 497 500

(*) Nominal et intérêts sur la base d'une date de Règlement Livraison le 10 juillet 2015

Aucun de ces engagements de souscription ne constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.

A la connaissance de la Société, aucune autre personne n'a l'intention de passer un ordre de souscription de plus de 5%.

Garantie

L'émission ne fait ni l'objet d'une garantie de bonne fin ni d'une garantie de placement sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Stabilisation

Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur le marché Alternext à Paris pourront être réalisées du 08 juillet 2015 au 7 août 2015 (inclus) par le Chef de File et Teneur de Livre agissant en qualité d'agent stabilisateur.

Intermédiaires financiers

Service Titres : Caceis Corporate Trust - 14 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux.

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 07 juillet 2015 à 18 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File Teneur de Livre au plus tard le 07 juillet 2015 à 18 heures (heure de Paris).

Établissement financier introducteur

Chef de File Teneur de Livre : Invest Securities

Calendrier indicatif

	<p>vendredi 26 juin 2015 Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus</p> <hr/> <p>Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Offre</p> <p>lundi 29 juin 2015 Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO</p> <p>Ouverture de l'OPO et du Placement Global</p> <hr/> <p>mardi 7 juillet 2015 Clôture de l'OPO et du Placement Global*</p> <hr/> <p>Centralisation de l'OPO</p> <p>Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension</p> <p>mercredi 8 juillet 2015 Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre</p> <p>Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre</p> <p>1ère cotation des actions de la Société sur le marché Alternext à Paris</p> <p>Début de la période de stabilisation éventuelle</p> <hr/> <p>vendredi 10 juillet 2015 Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global</p> <hr/> <p>lundi 13 juillet 2015 Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris</p> <hr/> <p>vendredi 7 août 2015 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation par le Chef de File et Teneur de Livre</p> <p>Fin de la période de stabilisation éventuelle</p> <hr/> <p>* <i>sauf clôture anticipée</i></p>
<p>E.4 Intérêts pouvant sensiblement influencer l'émission</p>	<p>Invest Securities SA, Chef de File et Teneur de Livre, et Invest Securities Corporate, conseil de la Société, ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services financiers, d'investissement et autres à la Société ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
<p>E.5 Personne ou entité offrant de vendre ses actions / Engagement de conservation</p>	<p>Personne ou entité offrant de vendre ses actions</p> <p>Metabrain Research a consenti à Invest Securities, dans le cadre de l'Option de Surallocation, un engagement de cession de 123 456 actions existantes de la Société.</p> <p>Il est précisé que dans le cadre de l'Option de Surallocation, la cession sera prioritaire.</p> <p>A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre n'a l'intention de céder des titres</p> <p>Engagements de conservation</p> <p><u>Engagement de conservation d'actionnaires de la Société représentant 62,19 % du capital à la date du Prospectus</u></p> <p>Seventure Partners, CM-CIC et Metabrain Research, actionnaires détenant</p>

environ 62,19% du capital de la Société avant l'opération, se sont chacun engagés envers le Chef de File et Teneur de Livre à ne pas, sans son accord préalable, directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, céder ou promettre de céder, acquérir une option ou un droit de céder ou autrement transférer ou disposer à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent.

Ces actionnaires se sont également engagés à ne pas conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe.

Sous réserve de certaines exceptions usuelles, l'engagement de conservation portera sur :

- (vi) la totalité des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent avant l'Offre jusqu'à l'expiration d'une durée de 180 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ;
- (vii) 80% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 360 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ; et
- (viii) 60% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 540 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ; et
- (ix) 40% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 720 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ;
- (x) 20% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 900 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) les actions le cas échéant souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises après la date de règlement livraison et (c) toute opération portant sur des actions de la Société réalisées entre sociétés ou entités d'un même groupe (y compris un fonds d'investissement géré par la même société de gestion que le cédant ou par

	<p>une société de gestion du même groupe), à la condition que l'acquéreur s'engage à conserver lesdites actions selon les mêmes termes et conditions que le cédant et pour la durée restant à courir des engagements.</p> <p><u>Engagement de conservation des autres actionnaires de la Société représentant 36,61 % du capital à la date du Prospectus</u></p> <p>Des actionnaires détenant collectivement environ 37,81% du capital de la Société avant l'opération, se sont chacun engagés envers le Chef de File et Teneur de Livre à ne pas, sans son accord préalable, directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, céder ou promettre de céder, acquérir une option ou un droit de céder ou autrement transférer ou disposer à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent.</p> <p>Ces actionnaires se sont également engagés à ne pas conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe.</p> <p>Sous réserve de certaines exceptions usuelles, l'engagement de conservation portera sur la totalité des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent avant l'Opération et jusqu'à l'expiration d'une durée de 24 mois suivant la date de première cotation des actions de la Société Alternext Paris.</p> <p>Sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) les actions le cas échéant souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquise après la date de règlement livraison et (c) toute opération portant sur des actions de la Société réalisées entre sociétés ou entités d'un même groupe (y compris un fonds d'investissement géré par la même société de gestion que le cédant ou par une société de gestion du même groupe), à la condition que l'acquéreur s'engage à conserver lesdites actions selon les mêmes termes et conditions que le cédant et pour la durée restant à courir des engagements.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société A compter de la date de fixation du prix de l'Offre et pendant 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>
<p>E.6 Montant et de pourcentage dilution</p>	<p><i>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres :</i> A titre indicatif, sur la base des capitaux propres, du nombre total d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2014 et d'un prix égal au milieu de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, les</p>

capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	-0,30 €	0,25 €
Après émission de 1672500 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 75%) (2)	1,76 €	2,01 €
Après émission de 2230000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100%)	2,22 €	2,41 €
Après émission de 2564500 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100% et utilisation intégrale de la Clause d'Extension)	2,45 €	2,62 €
Après émission de 2825719 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100% et utilisation intégrale de la Clause d'Extension et Option de sur-allocation)	2,62 €	2,77 €

Il est précisé qu'en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, il sera procédé à l'émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires, portant le nombre d'actions émises à un total de 2 825 719 ainsi qu'à la cession de 123 456 actions existantes détenues par Metabrain Research. La cession est prioritaire.

(1) le capital social dilué tient compte :

- l'exercice des 195 000 BSPCE existants.
- l'émission et l'exercice des 230 139 BSA 2015D dont le nombre a été établi sur la base d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 € (cf paragraphe 11) ;

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus) est la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	1,00%	0,90%
Après émission de 1672500 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 75%) (2)	0,69%	0,64%
Après émission de 2230000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100%)	0,63%	0,59%
Après émission de 2564500 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100% et utilisation intégrale de la Clause d'Extension)	0,60%	0,56%
Après émission de 2825719 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100% et utilisation intégrale de la Clause d'Extension et Option de sur-allocation)	0,57%	0,54%

Il est précisé qu'en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, il sera procédé à l'émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires, portant le nombre d'actions émises à un total de 2 825 719 ainsi qu'à la cession de 123 456 actions existantes détenues par Metabrain Research. La cession est prioritaire.

(1) le capital social dilué tient compte :

- l'exercice des 195 000 BSPCE existants.
- l'émission et l'exercice des 230 139 BSA 2015D dont le nombre a été établi sur la base d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 € (cf paragraphe 11) ;

Détention avant l'Offre

Le tableau ci-dessous détaille l'actionnariat de la Société à la date du Prospectus, en tenant compte de la conversion automatique en actions ordinaires des Actions de Préférence A, des Actions de Préférence Pbis et des Actions de Préférence P2, qui s'opèrera automatiquement et de plein droit à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris. Cette conversion des différentes catégories d'actions de

préférence en actions ordinaires se fait selon le ratio « une action de préférence pour une action ordinaire ».

A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 753 927 € divisé en 3 769 635 actions de 0,20 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Actionnaires	Capital existant		Capital potentiel*	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Fondateurs ⁽¹⁾	142 500	3,78%	201 000	4,79%
Fonds Seventure Partners	933 875	24,77%	933 875	22,26%
Fonds CM-CIC	924 145	24,52%	924 145	22,03%
Sous total Investisseurs Institutionnels	1 858 020	49,29%	1 858 020	44,29%
Stanislas VEILLET - Président - Directeur Général	1 260 000	33,42%	1 318 500	31,43%
H.M Conseils ⁽²⁾	11 365	0,30%	11 365	0,27%
Autre actionnaire individuel	11 365	0,30%	11 365	0,27%
Metabrain Research	486 385	12,90%	486 385	11,60%
Iris Pharma	0	0,00%	0	0,00%
Jean-Christophe Montigny	0	0,00%	78 000	1,86%
BSA 2015D autorisés non attribués et non émis ⁽³⁾	0	0,00%	230 139	5,49%
TOTAL	3 769 635	100%	4 194 774	100%

(1) Personnes physiques fondatrices qui ne sont pas mandataires sociaux

(2) H.M Conseils est détenue à concurrence de 100% par Monsieur Jean-Gérard GALVEZ, administrateur.

(3) 500 000 BSA 2015D ont été autorisés dont uniquement 230 139 BSA 2015D⁷ seront attribués (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €) en cas de réalisation de l'Opération

(*) Le présent tableau prend en compte les 195 000 BSPCE attribués par l'Assemblée générale du 22 mai 2015 et 230 139 BSA 2015D autorisés le 27 mai 2015 et qui seront attribués (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €) en cas de réalisation de l'Opération.

Impact sur le capital social de la Société de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs émis à la date du Prospectus

A la date du présent Prospectus, la Société a :

- Emis 195 000 **BSPCE** : Si l'intégralité de ces BSPCE était exercée, ceux-ci donneraient droit à **195 000** actions nouvelles.
- Autorisé l'émission de **500 000 BSA 2015D** dont uniquement 230 139 BSA 2015D⁸ seront attribués (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €) en cas de réalisation de l'Opération : Si l'intégralité de ces 230 139 BSA 2015D était exercée, ceux-ci donneraient droit à **230 139** actions nouvelles.

Le détail des plans de BSPCE figure au paragraphe 21.1.5 du Document de Base.

	Titres existants	En cas d'exercice uniquement des BSPCE	En cas d'exercice uniquement des BSA 2015 D	En cas d'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs
Nbre d'actions créées	3 769 635	195 000	230 139	425 139
Dilution		4,92%	5,75%	10,13%

⁷ Le nombre de BSA 2015D attribués en cas de cotation sur le marché Alternext serait de 270 415 en cas de Prix de l'Offre égal au bas de la fourchette indicative, soit 6 €.

⁸ Le nombre de BSA 2015D attribués en cas de cotation sur le marché Alternext serait de 270 415 en cas de Prix de l'Offre égal au bas de la fourchette indicative, soit 6 €.

(*) L'Assemblée Générale du 27 mai 2015 a autorisé 500 000 BSA 2015 dont uniquement 230 139 BSA 2015D³ seront attribués (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €) en cas de réalisation de l'Opération.

A la date du Prospectus, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €, en cas d'exercice de tous les instruments donnant accès au capital, la dilution serait de 10,13% Sur la base d'un Prix de l'Offre égal au bas de la fourchette indicative, soit 6 €, le nombre de BSA 2015D attribués en cas de cotation sur le marché Alternext serait de 270 415 BSA 2015D, entraînant une dilution en cas d'exercice de l'ensemble des BSA 2015 et des BSPCE de 10,99%.

Détention après l'Offre

Les calculs réalisés pour l'ensemble des tableaux ci-dessous sont basés sur les hypothèses suivantes :

- a) un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €,
- b) les ordres émis par les actionnaires ayant signé un engagement de souscription (voir le paragraphe E.3) aient été entièrement servis,
- c) les titres offerts à Metabrain Research et Iris Pharma dans le cadre des cessions de quotes-parts de brevets (voir le paragraphe 11) à la Société sont les suivants :
 - à 170 212 actions à Metabrain Research et 99 290 à Iris Pharma en cas de levée de fonds réalisée à 75% (montant inférieur à 13 000 k€)
 - à 141 843 actions à Metabrain Research et 85 106 à Iris Pharma en cas de levée de fonds réalisée à 100% et plus (montant supérieur à 13 000 k€)
- d) Les actions offertes dans le cadre de l'Option de Surallocation proviendront pour partie de la cession de 123 456 actions par Metabrain Research et pour partie par émission de 261 219 actions nouvelles supplémentaires.
- e) le capital social dilué tient compte :
 - l'émission et l'exercice des 230 139 BSA 2015D dont le nombre a été établi sur la base d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 € (cf paragraphe 11) ;
 - l'exercice des 195 000 BSPCE existants.

En cas de réalisation de l'Offre à 75%

Actionnaires	Capital existant		Capital potentiel*	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Fondateurs(1)	150 301	2,76%	208 801	3,56%
Fonds Seventure Partners	933 875	17,16%	933 875	15,92%
Fonds CM-CIC	924 145	16,98%	924 145	15,75%
Sous total Investisseurs Institutionnels	1 858 020	34,14%	1 858 020	31,67%
Stanislas VEILLET - Président - Directeur Général	1 280 283	23,53%	1 338 783	22,82%
H.M Conseils (2)	11 365	0,21%	11 365	0,19%
Autre actionnaire individuel	11 365	0,21%	11 365	0,19%
Metabrain Research	656 597	12,07%	656 597	11,19%
Iris Pharma	99 290	1,82%	99 290	1,69%
Jean-Christophe Montigny	10 921	0,20%	88 921	1,52%
Investisseurs personnes physiques	19 503	0,36%	39 006	0,66%
Financière Champlain	141 985	2,61%	283 970	4,84%
Amiral Gestion	49 148	0,90%	98 296	1,68%
Claresco	19 503	0,36%	39 006	0,66%
Public	1 133 854	20,83%	1 133 854	19,33%
TOTAL	5 442 135	100%	5 867 274	100%

(1) Personnes physiques fondatrices qui ne sont pas mandataires sociaux

(2) H.M Conseils est détenue à concurrence de 100% par Monsieur Jean-Gérard GALVEZ, administrateur.

(*) Le présent tableau prend en compte :

- 195 000 BSPCE attribués par l'Assemblée générale du 22 mai 2015
- 230 139 BSA 2015D qui seront attribués et émis post opération sur la base :
 - de la date de règlement livraison : 10 juillet 2015
 - d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €
 - d'un taux d'intérêts des obligations souscrites par les investisseurs : 10% par an intégralement dû en cas de remboursement anticipé.
 - d'un taux d'intérêts des obligations souscrites par les managers : 10% par an intégralement dû au titre d'une année entière en cas de remboursement anticipé.
 - des souscriptions qui se feront par compensation de créances à hauteur du nominal et des intérêts des obligations que chacun d'eux détient le jour du Règlement Livraison. Ces souscriptions seront prioritaires et servies en intégralité.
 - du montant (nominal et intérêts) dû le jour du règlement livraison : 3 Investisseurs (137,5 k€), Financière Champlain (1 001 k€), Amiral gestion (346,5 k€), Claresco (137,5k€), Stanislas Veillet (143 k€), René Lafont (55 k€) et Jean-Christophe Montigny (77 k€)
 - 1 BSA 2015 donnera droit de souscrire à 1 action nouvelle

En cas de réalisation de l'Offre à 100%

Actionnaires	Capital existant		Capital potentiel*	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Fondateurs(1)	150 301	2,51%	208 801	3,25%
Fonds Seventure Partners	933 875	15,57%	933 875	14,54%
Fonds CM-CIC	924 145	15,40%	924 145	14,38%
Sous total Investisseurs Institutionnels	1 858 020	30,97%	1 858 020	28,92%
Stanislas VEILLET - Président - Directeur Général	1 280 283	21,34%	1 338 783	20,84%
H.M Conseils (2)	11 365	0,19%	11 365	0,18%
Autre actionnaire individuel	11 365	0,19%	11 365	0,18%
Metabrain Research	628 228	10,47%	628 228	9,78%
Iris Pharma	85 106	1,42%	85 106	1,32%
Jean-Christophe Montigny	10 921	0,18%	88 921	1,38%
Investisseurs personnes physiques	19 503	0,33%	39 006	0,61%
Financière Champlain	141 985	2,37%	283 970	4,42%
Amiral Gestion	49 148	0,82%	98 296	1,53%
Claresco	19 503	0,33%	39 006	0,61%
Public	1 733 907	28,90%	1 733 907	26,99%
TOTAL	5 999 635	100%	6 424 774	100%

(1) Personnes physiques fondatrices qui ne sont pas mandataires sociaux

(2) H.M Conseils est détenue à concurrence de 100% par Monsieur Jean-Gérard GALVEZ, administrateur.

(*) Le présent tableau prend en compte :

- 195 000 BSPCE attribués par l'Assemblée générale du 22 mai 2015
- 230 139 BSA 2015D qui seront attribués et émis post opération sur la base :

- de la date de règlement livraison : 10 juillet 2015
- d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €
- d'un taux d'intérêts des obligations souscrites par les investisseurs : 10% par an intégralement dû en cas de remboursement anticipé.
- d'un taux d'intérêts des obligations souscrites par les managers : 10% par an intégralement dû au titre d'une année entière en cas de remboursement anticipé.
- des souscriptions qui se feront par compensation de créances à hauteur du nominal et des intérêts des obligations que chacun d'eux détient le jour du Règlement Livraison. Ces souscriptions seront prioritaires et servies en intégralité.
- du montant (nominal et intérêts) dû le jour du règlement livraison : 3 Investisseurs (137,5 k€), Financière Champlain (1 001 k€), Amiral gestion (346,5 k€), Claresco (137,5k€), Stanislas Veillet (143 k€), René Lafont (55 k€) et Jean-Christophe Montigny (77 k€)
- 1 BSA 2015 donnera droit de souscrire à 1 action nouvelle

En cas de réalisation de l'Offre à 100% et exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension

Actionnaires	Capital existant		Capital potentiel*	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Fondateurs(1)	150 301	2,37%	208 801	3,09%
Fonds Seventure Partners	933 875	14,74%	933 875	13,82%
Fonds CM-CIC	924 145	14,59%	924 145	13,67%
Sous total Investisseurs Institutionnels	1 858 020	29,33%	1 858 020	27,49%
Stanislas VEILLET - Président - Directeur Général	1 280 283	20,21%	1 338 783	19,81%
H.M Conseils (2)	11 365	0,18%	11 365	0,17%
Autre actionnaire individuel	11 365	0,18%	11 365	0,17%
Metabrain Research	628 228	9,92%	628 228	9,29%
Iris Pharma	85 106	1,34%	85 106	1,26%
Jean-Christophe Montigny	10 921	0,17%	88 921	1,32%
Investisseurs personnes physiques	19 503	0,31%	39 006	0,58%
Financière Champlain	141 985	2,24%	283 970	4,20%
Amiral Gestion	49 148	0,78%	98 296	1,45%
Claresco	19 503	0,31%	39 006	0,58%
Public	2 068 407	32,65%	2 068 407	30,60%
TOTAL	6 334 135	100%	6 759 274	100%

(1) Personnes physiques fondatrices qui ne sont pas mandataires sociaux

(2) H.M Conseils est détenue à concurrence de 100% par Monsieur Jean-Gérard GALVEZ, administrateur.

(*) Le présent tableau prend en compte :

- 195 000 BSPCE attribués par l'Assemblée générale du 22 mai 2015
- 230 139 BSA 2015D qui seront attribués et émis post opération sur la base :
 - de la date de règlement livraison : 10 juillet 2015
 - d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €
 - d'un taux d'intérêts des obligations souscrites par les investisseurs : 10% par an intégralement dû en cas de remboursement anticipé.
 - d'un taux d'intérêts des obligations souscrites par les managers : 10% par an intégralement dû au titre d'une année entière en cas de remboursement anticipé.
 - des souscriptions qui se feront par compensation de créances à hauteur du nominal et des intérêts des obligations que chacun d'eux détient le jour du Règlement Livraison. Ces souscriptions seront prioritaires et servies en intégralité.
 - du montant (nominal et intérêts) dû le jour du règlement livraison : 3 Investisseurs (137,5 k€), Financière Champlain (1 001 k€), Amiral gestion (346,5 k€), Claresco (137,5k€), Stanislas Veillet (143 k€), René Lafont (55 k€) et Jean-Christophe Montigny (77 k€)
 - 1 BSA 2015 donnera droit de souscrire à 1 action nouvelle

En cas de réalisation de l'Offre à 100% et exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

Actionnaires	Capital existant		Capital potentiel*	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Fondateurs(1)	150 301	2,28%	208 801	2,97%
Fonds Seventure Partners	933 875	14,16%	933 875	13,30%
Fonds CM-CIC	924 145	14,01%	924 145	13,16%
Sous total Investisseurs Institutionnels	1 858 020	28,17%	1 858 020	26,47%
Stanislas VEILLET - Président - Directeur Général	1 280 283	19,41%	1 338 783	19,07%
H.M Conseils (2)	11 365	0,17%	11 365	0,16%
Autre actionnaire individuel	11 365	0,17%	11 365	0,16%
Metabrain Research	504 772	7,65%	504 772	7,19%
Iris Pharma	85 106	1,29%	85 106	1,21%
Jean-Christophe Montigny	10 921	0,17%	88 921	1,27%
Investisseurs personnes physiques	19 503	0,30%	39 006	0,56%
Financière Champlain	141 985	2,15%	283 970	4,04%
Amiral Gestion	49 148	0,75%	98 296	1,40%
Claresco	19 503	0,30%	39 006	0,56%
Public	2 453 082	37,19%	2 453 082	34,94%
TOTAL	6 595 354	100%	7 020 493	100%

(1) Personnes physiques fondatrices qui ne sont pas mandataires sociaux
(2) H.M Conseils est détenue à concurrence de 100% par Monsieur Jean-Gérard GALVEZ, administrateur.
(*) Le présent tableau prend en compte :
- 195 000 BSPCE attribués par l'Assemblée générale du 22 mai 2015
- 230 139 BSA 2015D qui seront attribués et émis post opération sur la base :
▪ de la date de règlement livraison : 10 juillet 2015
▪ d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 7,05 €
▪ d'un taux d'intérêts des obligations souscrites par les investisseurs : 10% par an intégralement dû en cas de remboursement anticipé.
▪ d'un taux d'intérêts des obligations souscrites par les managers : 10% par an intégralement dû au titre d'une année entière en cas de remboursement anticipé.
▪ des souscriptions qui se feront par compensation de créances à hauteur du nominal et des intérêts des obligations que chacun d'eux détient le jour du Règlement Livraison. Ces souscriptions seront prioritaires et servies en intégralité.
▪ du montant (nominal et intérêts) dû le jour du règlement livraison : 3 Investisseurs (137,5 k€), Financière Champlain (1 001 k€), Amiral gestion (346,5 k€), Claresco (137,5k€), Stanislas Veillet (143 k€), René Lafont (55 k€) et Jean-Christophe Montigny (77 k€)
▪ 1 BSA 2015 donnera droit de souscrire à 1 action nouvelle

E.7 Dépenses facturées à l'investisseur	Sans objet.
--	-------------

Ne pas publier, transmettre ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.